



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 18/05/22

Faibles débits de la Loire et de l'Allier Activation du niveau « vigilance » sécheresse

Face à la situation hydrologique dégradée suite à une pluviométrie déficitaire cet hiver et au début du printemps, la Préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a décidé de placer les axes Loire et Allier en situation de vigilance. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les usagers sur la nécessité d'utiliser la ressource en eau de manière économe (modérer les arrosages notamment en journée, adopter des comportements préservant l'eau potable...) qu'il s'agisse des collectivités, des professionnels ou des particuliers.

Une situation hydrologique dégradée

Sur le bassin Loire et Allier, la pluviométrie déficitaire de l'hiver 2021/2022 n'a pas permis de reconstituer à leur niveau optimal les nappes du bassin. Cette sécheresse hivernale se prolonge en ce début de printemps et se traduit déjà par une faible humidité des sols (20 % en dessous de la normale) et des débits faibles des cours d'eau.

Les débits de la Loire et de l'Allier peuvent être soutenus par les barrages de Villerest (sur la Loire) et Naussac (sur l'Allier). Ceux-ci permettent de maintenir au mieux les différents usages (eau potable en priorité, prélèvements agricoles ou industriels...) ainsi que le fonctionnement biologique de la Loire et de l'Allier, pendant l'étiage, c'est-à-dire la période où le débit est le plus réduit (selon les années, entre mai et novembre, principalement en été). Toutefois, cette année, les faibles pluies hivernales n'ont permis de les remplir qu'à 86 %.

Vigilance et soutien d'étiage

Le Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES), rassemble les acteurs du bassin pour examiner la situation et déterminer les modalités de gestion de ces barrages. Il a été réuni par la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne le mardi 17 mai.

Cabinet de la préfète Service régional de la communication interministérielle

A l'issue de cette réunion, la Préfète a décidé de placer les axes Loire et Allier en situation de vigilance. Celle-ci vise à informer et à sensibiliser les usagers sur la nécessité d'utiliser la ressource en eau de manière économe. En effet, en période de sécheresse, soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun peut agir en adoptant les bons réflexes :

- Pour les particuliers : éviter de laisser couler l'eau ; limiter les arrosages du jardin ; utiliser les appareils de lavage à plein ; installer des équipements économes en eau.
- Pour les collectivités : réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable ; avoir une connaissance détaillée des volumes d'eau consommés ; distribuer des kits hydro-économes dans les foyers ; optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries.
- Pour les industriels : recycler certaines eaux de nettoyage ; mettre en place des circuits fermés ; modifier certains modes opératoires et process pour économiser l'eau.
- Pour les agriculteurs : mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation ; utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe ; choisir des cultures qui exigent moins d'eau.

Par ailleurs, compte-tenu de cette situation dégradée et des perspectives météorologiques défavorables en matière de pluviométrie, et **afin de permettre aux barrages de soutenir les débits de la Loire et de l'Allier tout au long de l'étiage, le CGRNVES a décidé de fixer, à ce stade, un objectif de soutien d'étiage de la Loire (mesuré à Gien dans le Loiret) de 48 m³/s (contre 60 m³/s en année normale) et de 12 m³/s de l'Allier (mesuré à Vic le Comte).**

Dans ces conditions, et sauf modification majeure de la pluviométrie, les premières restrictions sur les prélèvements effectués sur la Loire, l'Allier et leur nappe d'accompagnement devraient intervenir fin mai, ou au mieux dans la première quinzaine de juin. Ces restrictions concerneront les usages professionnels et particuliers.

L'État se mobilise pour faire face au changement climatique

En réponse aux épisodes réguliers de sécheresse de ces dernières années, l'Etat a décidé de renforcer son soutien à la recherche et à la mise en œuvre de solutions structurelles de résilience au réchauffement climatique. Cela se traduit notamment par une augmentation de 100 M€ du plafond des dépenses des agences de l'eau, dont 10 M€ pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

En outre, dans la continuité des conclusions du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique, les services de l'Etat et de l'agence de l'eau ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour augmenter la couverture du bassin Loire-Bretagne par des études d'évaluation des conditions d'utilisation de la ressource en eau dans les années à venir en finançant ces dernières à 100%. L'accélération de ces études permettra d'accélérer les actions d'adaptation en faveur de la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. 35 dossiers ont été reçus et sont en cours d'instruction.

En savoir plus

Conseils du ministère de la transition écologique en matière de gestion économe de l'eau :

<https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau>